

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE TENUE SUR PREMIERE CONVOCATION

Résultat des votes du 10 avril 2008

Actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	Nombre de titres	Nombre de voix	Quorum atteint
481	10 600 711	10 737 505	41,817%

Résolution	Résultat	Votes
1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007- Rapport de gestion – Quitus aux administrateurs	Adoptée	Pour : 9 724 967 voix (90,57%)
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007	Adoptée	Pour : 9 756 527 voix (90,86%)
3. Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes	Adoptée	Pour : 10 737 223 voix (100%)
4. Approbation des conventions relevant de l'Article L.225-38 du Code de commerce	Adoptée	Pour : 10 724 712 voix (99,88%)
5. Approbation au titre de la procédure des conventions réglementées d'une indemnité de révocation au profit de Frédéric Vincent en tant que Directeur Général Délégué et d'un avenant à son contrat de travail	Adoptée	Pour : 10 693 954 voix (99,61%)
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Colette LEWINER	Adoptée	Pour : 10 727 271 voix (99,90%)
7. Nomination de M. Frédéric VINCENT en qualité d'administrateur	Adoptée	Pour : 10 705 346 voix (99,70%)
8. Nomination de M. Guillermo LUKSIC CRAIG en qualité d'administrateur sous condition suspensive de la réalisation de l'acquisition des activités câbles de Madeco	Adoptée	Pour : 10 715 293 voix (99,79%)
9. Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration	Adoptée	Pour : 10 670 545 voix (99,38%)

10. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	Adoptée	Pour : 10 709 090 voix (99,74%)
11. Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	Adoptée	Pour : 10 725 283 voix (99,89%)
12. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	Adoptée	Pour : 10 481 428 voix (97,62%)
13. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital, dans la limite d'un plafond de 3,8 millions d'euros, par émission – sans droit préférentiel de souscription – d'obligations convertibles et/ou échangeables et/ou remboursables en actions et/ou d'obligations avec bons de souscription d'actions	Adoptée	Pour : 9 838 793 voix (91,63%)
14. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite des plafonds fixés aux douzième et treizième résolutions	Adoptée	Pour : 9 448 692 voix (88%)
15. Possibilité d'émettre des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10% du capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	Adoptée	Pour : 10 709 458 voix (99,74%)
16. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	Adoptée	Pour : 10 720 123 voix (99,84%)
17. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières réservées aux adhérents de plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers dans la limite de 400 000 euros	Adoptée	Pour : 10 418 516 voix (97,03%)
18. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions dans la limite de 400 000 euros, soumise à un plafond commun avec la dix-neuvième résolution de 500 000 euros	Adoptée	Pour : 10 032 152 voix (93,43%)
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux dans la limite de 250 000 euros, soumise à un plafond commun avec la dix-huitième résolution de 500 000 euros et soumise à des conditions de performances fixées par le Conseil	Rejetée	Pour : 6 140 191 voix (57,18%)
20. Pouvoirs pour formalités	Adoptée	Pour : 10 725 378 voix (99,89%)